

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-29

OBJET : SUBVENTION DEPARTEMENT POUR PIECE DE THEATRE

L'An deux Mil vingt

le Conseil Municipal de la com

s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, , Yann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, , Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX.

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Madame Anne Courbier, conseillère déléguée, et Madame Virginie Deschamps, 2ème adjointe, présentent la pièce de théâtre « Comme un vent de noces » qui se tiendra le 5 août prochain.

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du dispositif estival d'aide à la diffusion culturelle tout public du Plan de Relance, une subvention pourra être accordée à la commune par le Département.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Département une subvention dans le cadre du dispositif estival d'aide à la diffusion culturelle tout public du Plan de Relance ;
- DETERMINE le plan de financement ainsi pour un projet de 5 338,81 € :

⬇	Département :	3 000,00 €
⬇	Billetterie :	1 290,00 €
⬇	Autofinancement :	1 048,81 €

- CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-30

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, , Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, , Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement de crédits. Il propose au Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap) – Opération	Montant
6811(042) – Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 1 747,00
611 – Contrats de prestations	- 1747,00
TOTAL	0,00

INVESTISSEMENT

Recettes	
Article (Chap) – Opération	Montant
28046 (040) – Attributions de compensation d'investissement	+ 1 747,00€
10226 – Taxe d'aménagement	- 1 747,00
TOTAL	0,00

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération,

➤ **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

Votes : 13 pour, 2 abstentions,

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-31

OBJET : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE SYLVIE RIBETTE

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet, compte tenu de l'accroissement des tâches et du besoin de faire du ménage pendant les vacances.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL ».

- Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le décret N°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 février 2020 créant l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 23,50 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent occupant le poste ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le poste d'Adjoint Technique Territorial. A compter du **1^{er} septembre 2021**, le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique Territorial sera de **24,21 heures soit 24 heures 13** par semaine.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,






**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-32

OBJET : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE ANGELIQUE MEURIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet, compte tenu de l'accroissement des tâches et du besoin de faire du ménage pendant les vacances.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL ».

- Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le décret N°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 février 2020 créant l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent occupant le poste ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

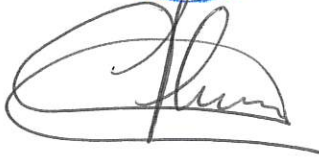
- **MODIFIE** le poste d'Adjoint Technique Territorial avec un coefficient d'emploi de 29/35^{ème}. A compter du **1^{er} septembre 2021**, le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique Territorial sera de **29,54 heures soit 29 heures 33** par semaine.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021
Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,





**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-33

OBJET : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE CHRISTELLE BRISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet, tenu de l'accroissement des tâches et du besoin de faire du ménage pendant les vacances.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL ».
- Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

- Vu le décret N°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 février 2020 créant l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 31,97 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent occupant le poste ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le poste d'Adjoint Technique Territorial avec un coefficient d'emploi de 31,97/35^{ème}. A compter du **1^{er} septembre 2021**, le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique Territorial sera de **32,78 heures soit 32 heures 47** par semaine.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,






**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-34

OBJET : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE KATIA FRODEAU

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'ATSEM principale de 1^{ère} classe à temps non complet, tenu de l'accroissement des tâches et du besoin de faire du ménage pendant les vacances.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL ».

- Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le décret N°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} septembre 2015 créant l'emploi permanent d'ATSEM principale de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 31,45 heures hebdomadaires.

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent occupant le poste ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe avec un coefficient d'emploi de 31,45/35^{ème}. A compter du **1^{er} septembre 2021**, le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Adjoint Technique Territorial sera de **32,24 heures soit 32 heures 15** par semaine.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021
Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire



[Handwritten signature of the Mayor]



[Handwritten signature of the Mayor]

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-35

OBJET : RECRUTEMENT AGENT POUR AIDE AUX SERVICES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de recruter un agent en contrat aidé CUI-PEC pour venir renforcer l'équipe du personnel de la cantine et de la garderie scolaire suite à un accroissement d'activité. Pour rappel, ce poste était occupé sur la base de 30h par Amandine Aguado.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée encore non déterminée et qui le saura suite au recrutement et au conventionnement avec Pôle Emploi, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** de créer un poste d'agent technique au service de la cantine et de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

➤ **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

➤ **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

➤ **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

➤ **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-36

OBJET : RECRUTEMENT AGENT POUR AIDE AUX SERVICES ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de recruter un agent en contrat aidé CUI-PEC pour venir renforcer l'équipe du suite à un accroissement d'activité.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée encore non déterminée et qui le saura suite au recrutement et au conventionnement avec Pôle Emploi, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique au service de l'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021
Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 3.0 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 3.0 JUIN 2021
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

DELIBERATION N° 2021-37

OBJET : CONVENTION PLAN DE RELANCE

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

L'An deux Mil vingt

Le 28 juin 2021 à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique BOIS, Anne COURBIER, Virginie DESCHAMPS, Nathalie DUMAGNIER, Aurélie GUILLOTEAU, Yohann BRUNET, Vincent CHENU, Éric GERBER, Pierre-Eric GIROD, Patrick PIERRE, Denis SIBILLE,

EXCUSÉS : Mathieu BILLAUD, Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES, Rémi LEDOUX,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Mathieu BILLAUD à Aurélie GUILLOTEAU, Patrick PIERRE à Nathalie DUMAGNIER, Rémi LEDOUX à Vanessa PANHALEUX, Filipe GOMES à Pierre-Eric GIROD

Monsieur Yohann Brunet est désigné comme secrétaire.

Suite à la demande de subvention dans le cadre du plan de relance Numérique présenté par le gouvernement, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, nous avons eu un retour positif.

Pour la poursuite du dossier, une convention doit être signée entre les différentes parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention Plan de Relance

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 29 juin 2021

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le 30 JUIN 2021
et Publication ou Notification
du 30 JUIN 2021
Le Maire,

